

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance des ressortissants algériens résidant au Portugal qu'ils peuvent adhérer à l'assurance « rapatriement de corps » commercialisée par la SAA au nom et pour le compte de sa filiale, la Société d'Assurance de Prévention de Santé (SAPS), sans condition d'âge ni de lieu et sans formalités médicales.

Cette assurance garantit l'organisation et la prise en charge des frais réels par l'assistant Inter Mutuelles Niort France – Tél. (00 33) 5 49 34 81 78 (24 h/24 et 7j/7), seul habilité à choisir la compagnie de pompes funèbres pour accomplir les formalités liées au décès, le transport du corps jusqu'au lieu d'inhumation en Algérie ainsi que la mise à disposition d'un proche parent d'un billet d'avion aller-retour pour accompagner la dépouille.

Pour souscrire à cette assurance dont le coût annuel est de 2.500 dinars algériens (équivalent à 25 euro hors frais de transfert pour les souscriptions à distance), deux formules sont offertes :

1 – Souscription individuelle :

- auprès des agences de la SAA en Algérie ;
- souscription en ligne en procédant au paiement de la prime par virement à partir de l'étranger au compte suivant ouvert au nom de la SAA:

Code banque : 002

Code agence : Che Guevara 010

Code Swift : BEXADZAL010

Code Iban : 0020000101000790230/67

2- Souscription collective :

Les associations des membres de la communauté nationale à l'étranger peuvent souscrire au contrat d'assurance collectif de rapatriement de corps au profit de leurs adhérents en renseignant le fichier disponible sur le site web de la SAA et en réglant le montant des primes en devises si le virement est effectué directement de l'étranger ou après conversion en dinars algériens si la souscription est faite en Algérie par le souscripteur, lui-même membre de l'association.

Les réductions suivantes sont accordées aux souscriptions collectives :

- 5 % par adhérent pour les groupes de 50 à 100 personnes,
- 7,5 % par adhérent pour les groupes de 101 à 500 personnes,
- 10 % par adhérent pour les groupes entre 501 et 1000 personnes,
- 15 % par adhérent pour les groupes supérieurs à 1001 personnes.

Toutes les précisions sur les conditions et modalités de souscription peuvent être obtenues en consultant le site de la SAA à l'adresse suivante : www.saa.dz

15 février 2012